

# PROGRAMME DE FORMATION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE L'UTILISATION DE POURSUITES STRATÉGIQUES CONTRE LA PARTICIPATION PUBLIQUE (POURSUITES-BÂILLONS)



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

La formation du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons) est un programme d'apprentissage théorique et pratique destiné aux juges, aux procureurs et aux avocats. Ce programme dispose d'une méthodologie d'apprentissage centré sur la collaboration et l'interactivité entre les participants.

■ Le programme est basé sur les normes internationales et en particulier la Recommandation CM/Rec(2024)2 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons), la directive européenne 2024/1069 relative à la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public»), ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Le programme de formation est facilement adaptable aux besoins de la société civile et contribuera à la sensibilisation aux préjudices que les poursuites-bâillons peuvent causer aux «chiens de garde» publics, ainsi qu'aux mécanismes de soutien disponibles pour les cibles et les victimes de poursuites-bâillons.

# LE PROGRAMME DE FORMATION

---

■ L'objectif du programme est de permettre aux juges, aux procureurs, aux officiers de police, aux avocats ainsi qu'aux autres professionnels du droit de mieux identifier les poursuites-bâillons et de les traiter conformément aux normes européennes. Pour les juges, cela implique d'être capable de reconnaître et de rejeter les poursuites-bâillons en utilisant les procédures juridiques nationales pour mettre en œuvre les normes européennes. Pour les avocats, cela signifie être en mesure de reconnaître les poursuites-bâillons et de disposer d'arguments juridiques tirés des normes européennes pour défendre les droits de leurs clients et faire rejeter les poursuites-bâillons. Pour les procureurs et les officiers de police, cela signifie pouvoir s'abstenir de poursuivre des affaires présentant les caractéristiques des poursuites-bâillons.

■ Le programme comprend des sections destinées aux formateurs et des bonnes pratiques pour la formation des professionnels du droit.

■ La formation peut être dispensée sur une période allant de deux à cinq jours, en fonction du niveau de connaissances préalables des participants et du temps disponible pour la formation. La formation est conçue pour être dispensée en présentiel, avec une possibilité de suivre les cours en ligne.

■ Les représentants des autorités publiques des États membres du Conseil de l'Europe peuvent contacter la Division pour la coopération sur la liberté d'expression du Conseil de l'Europe pour demander un soutien dans l'organisation de sessions de formation.

■ Le programme a été élaboré par Flutura Kusari et Peter Noorlander, experts du Conseil de l'Europe.

# CONTENU

---

## **MODULE 1 - INTRODUCTION AUX POURSUITES-BÂILLONS**

■ Ce module définit les poursuites-bâillons et examine comment elles constituent des obstacles majeurs à la protection et à la réalisation des droits humains.

## **MODULE 2 - TÉMOIGNAGE**

■ À travers un témoignage en direct ou une vidéo enregistrée, ce module présente l'expérience d'une cible de poursuite-bâillon, offrant des aperçus pratiques sur l'impact des poursuites-bâillons.

## **MODULE 3 - LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RÔLE DES « CHIENS DE GARDE » PUBLICS**

■ Ce module aborde le droit à la liberté d'expression et le rôle des médias et d'autres « chiens de garde » publics dans une société démocratique.

## **MODULE 4 - NORMES EUROPÉENNES SUR LES POURSUITES-BÂILLONS**

■ Ce module présente les nouvelles normes européennes relatives aux poursuites-bâillons.

## **MODULE 5 - CRITÈRES DÉFINITIONNELS ET INDICATEURS RELATIFS AUX POURSUITES-BÂILLONS**

■ Ce module clarifie les critères de définition et les indicateurs distinctifs des poursuites-bâillons, proposant ainsi des orientations sur la manière d'identifier les poursuites-bâillons dans la pratique.

## **MODULE 6 - DOCUMENTER LES POURSUITES-BÂILLONS**

■ Cette session souligne l'importance de documenter les poursuites-bâillons et vise à familiariser les participants avec les outils existants et leur rôle dans la documentation des poursuites-bâillons.

## **MODULE 7 - GARANTIES PROCÉDURALES**

■ This module explores anti-SLAPPs procedural safeguards required under European standards.

## **MODULE 8 - RECOURS POUR LES CIBLES ET VICTIMES DES POURSUITES-BÂILLONS**

■ Ce module détaille les recours requis par les normes européennes et explore les moyens de mettre en œuvre ces recours dans les lois et réglementations nationales.

## **MODULE 9 - SOUTIEN POUR LES CIBLES ET VICTIMES DES POURSUITES-BÂILLONS**

■ Ce module analyse les différents types de soutien aux cibles et victimes des poursuites-bâillons requis par les normes européennes.

# Coopération pour la Liberté d'Expression Conseil de l'Europe

---

**L**e Conseil de l'Europe soutient ses États membres dans l'amélioration de leurs politiques, leurs législations et dans le renforcement de leurs capacités à agir dans le domaine de la liberté d'expression, des médias et de l'accès à l'information, conformément aux normes européennes. Le Conseil de l'Europe travaille conjointement avec les ministères, les parlements, les autorités de régulation des médias, les forces de l'ordre, les journalistes, les organismes d'autorégulation, la société civile et les « chiens de garde » des médias. Plus précisément, les projets de coopération comprennent une assistance technique apportée aux politiques et aux cadres juridiques, le renforcement des capacités par l'organisation de formations et d'actions de sensibilisation dans les domaines suivants :

- ▶ Promotion du rôle des médias dans une société démocratique
- ▶ Renforcement et promotion du pluralisme, de la diversité et de la transparence sur la propriété des médias
- ▶ Renforcement du cadre juridique et des pratiques nationales basé sur les normes du Conseil de l'Europe et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de liberté d'expression (article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme).
- ▶ Renforcement de la gouvernance des médias de service public
- ▶ Renforcement de l'indépendance et de la capacité des autorités nationales de régulation à l'ère de la transformation numérique
- ▶ Promotion de l'éducation aux médias
- ▶ Lutte contre la désinformation
- ▶ Amélioration de la qualité du journalisme (couverture médiatique des élections et des sports, la lutte contre le discours de haine, le journalisme vert et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias).
- ▶ Garantie de la sécurité des journalistes et des acteurs des médias, y compris en temps de guerre et de conflit
- ▶ Assistance technique sur la législation afin de permettre de mieux lutter contre les poursuites-bâillons et sur le cadre juridique et la pratique de la diffamation ; formation sur les poursuites-bâillons
- ▶ Garantie de l'accès à l'information conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø).



Conseil de l'Europe, Division de la coopération  
pour la liberté d'expression

Contact: [foe.cooperation@coe.int](mailto:foe.cooperation@coe.int)

PREMS 195624

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE